

ÉTUDES et RÉSULTATS

octobre 2022
n° 1244

Quatre médecins généralistes sur dix exercent dans un cabinet pluriprofessionnel en 2022

Sept médecins généralistes sur dix exercent en groupe, d'après le Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale réalisé entre janvier et avril 2022, une part en nette progression depuis 2010. L'exercice regroupé est plébiscité par les médecins âgés de moins de 50 ans. Le regroupement peut être décidé au cours de la carrière professionnelle : 22 % des médecins qui exerçaient seuls en 2019 font partie d'un cabinet de groupe trois ans plus tard. Ces éléments laissent présager une poursuite de l'augmentation de l'exercice regroupé dans les prochaines années.

L'exercice pluriprofessionnel, c'est-à-dire avec d'autres professionnels de santé hors professions médicales, est choisi par quatre médecins généralistes sur dix. Son développement tient en partie à celui des maisons de santé pluriprofessionnelles : 17 % des médecins exercent dans une structure de ce type. En revanche, la part de médecins en exercice monoprofessionnel (avec d'autres médecins et/ou des chirurgiens-dentistes) diminue depuis 2019.

Maxime Bergeat, Noémie Vergier (DREES), **Pierre Verger** (ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur), **en collaboration avec Romain Lutaud** (département universitaire de médecine générale, Aix-Marseille Université), **Élisabeth Fery-Lemonnier, Benoît Ourliac** (DREES), **Bruno Ventelou** (AMSE), **Marie-Christine Bournot** (ORS Pays de la Loire), **Thomas Hérault** (URML Pays de la Loire), **Florence Zémour** (URPS-ML Provence-Alpes-Côte d'Azur)

> **Les auteur.e.s remercient** l'ensemble des médecins généralistes libéraux qui ont accepté de répondre à l'enquête.

Les participants au quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale ont été interrogés entre janvier et avril 2022 sur l'organisation et la composition de leur cabinet (*encadré 1*). Ces médecins avaient également détaillé l'organisation de leur cabinet début 2019, ce qui permet d'en documenter les évolutions.

Sept médecins généralistes sur dix exercent en groupe

Début 2022, 69 % des médecins généralistes libéraux ayant au moins quatre ans d'ancienneté¹ déclarent exercer en groupe au titre de leur activité principale (*schéma 1* et *encadré 2*). Depuis 2010, l'exercice regroupé progresse en France : il concernait ●●●

1. L'enquête menée en 2022 comprend les professionnels actifs au 1^{er} janvier 2018 et toujours en activité début 2022. Les médecins installés depuis moins de quatre ans n'appartiennent donc pas au champ de l'enquête par construction (le panel a été constitué en 2018 sans réalimentation depuis : ainsi, le champ de l'enquête, correspondant à 45 000 médecins généralistes en 2018, a été réduit de 15 % entre 2018 et 2022 suite aux cessations d'activité).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

- 54 % des médecins généralistes fin 2010 (Chaput, *et al.*, 2019) et 61 % d'entre eux début 2019².

Comme cela a été observé début 2019, les médecins plus jeunes sont aussi plus nombreux à exercer en cabinet de groupe : 87 % des médecins âgés de moins de 50 ans en 2022 sont dans ce cas, contre 75 % pour les 50-59 ans et 53 % pour les 60 ans ou plus. Cette forte disparité dans la modalité d'exercice selon l'âge des praticiens contribue à l'augmentation de l'exercice regroupé observé ces dernières années : les médecins qui cessent leur activité appartiennent majoritairement à des générations dans lesquelles l'exercice seul est plus répandu.

Les femmes sont plus souvent installées en groupe que les hommes en 2022 (80 %, contre 62 % de leurs confrères). La fréquence de l'exercice en groupe varie aussi selon la région³ : il ne concerne que 62 % des médecins généralistes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 82 % de ceux des Pays de la Loire. Les praticiens travaillant dans un territoire de vie-santé sous-dense⁴ sont également un peu moins nombreux à exercer en groupe par rapport aux autres (62 %). Ces résultats sont confirmés par une analyse toutes choses égales par ailleurs (tableau complémentaire A)⁵.

Quatre médecins généralistes sur dix sont installés dans un cabinet pluriprofessionnel

Trois médecins généralistes sur dix (29 %) exercent en groupe monoprofessionnel, c'est-à-dire qu'ils sont installés dans des cabinets ne regroupant que des professions médicales (généralistes, médecins d'autres spécialités et/ou chirurgiens-dentistes). Cette modalité d'exercice devient moins fréquente : elle concernait 34 %

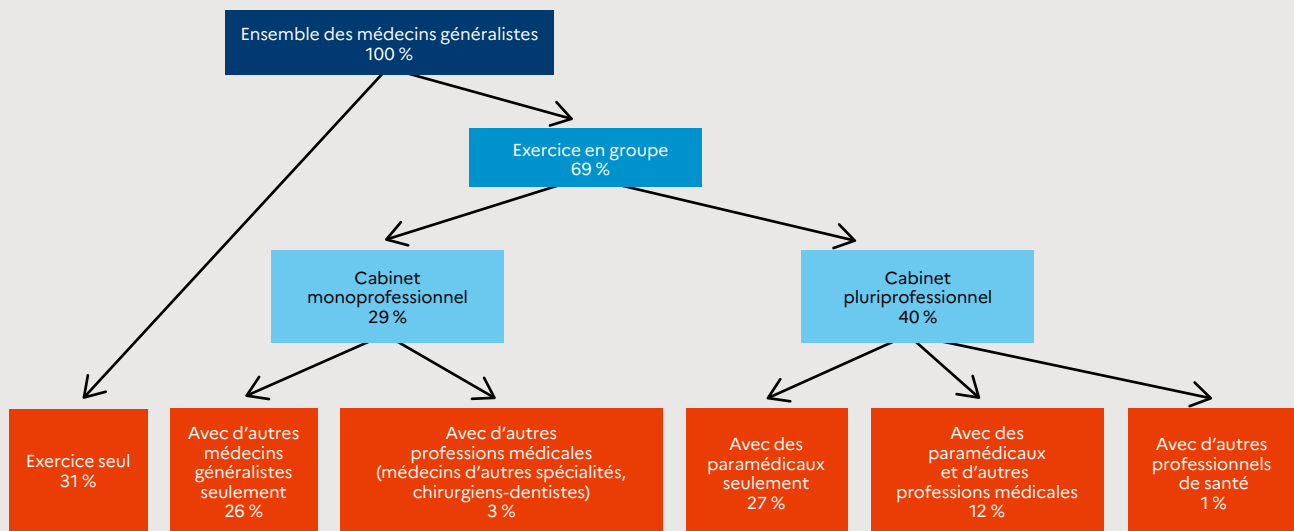
Encadré 1 Source

Le quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est une enquête menée en France entière, hors Mayotte, par la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les Observatoires régionaux de la santé (ORS) et les Unions régionales des professions de santé-médecins libéraux (URPS-ML) des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire, auprès de 3 300 médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018, ayant au moins 200 patients dont ils sont le médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur).

Cette vague d'enquête a été menée par internet et par téléphone entre le 5 janvier et le 22 avril 2022. Les médecins ayant cessé leur activité entre janvier 2018 et janvier 2022 sont exclus du champ de l'enquête, qui ne comprend ainsi que des médecins exerçant depuis au moins quatre ans et toujours en activité. Les statistiques sur le statut d'exercice antérieur sont calculées à partir de la vague d'enquête menée par téléphone d'octobre 2018 à février 2019, à laquelle 3 300 médecins ont répondu. Les comparaisons entre 2019 et 2022 sont réalisées à partir d'analyses transversales des réponses aux deux vagues d'enquête.

Plus de 1 550 médecins ont répondu à cette vague d'enquête. Les données sont pondérées afin de tenir compte de la non-réponse. L'échantillon des répondants est représentatif de l'ensemble du champ de l'enquête en 2022 selon le sexe, l'âge, le volume d'activité, la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) et l'exercice ou non dans une zone à faible densité médicale. Les analyses présentées ici sont systématiquement pondérées.

Schéma 1 Répartition des médecins généralistes libéraux en 2022, selon les professionnels de santé avec lesquels ils partagent leur cabinet principal



Lecture > 29 % des médecins généralistes exercent dans un cabinet monoprofessionnel. 27 % des médecins généralistes exercent dans un cabinet pluriprofessionnel avec des paramédicaux uniquement.

Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, France entière, hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professions de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier à avril 2022.

> Études et Résultats n° 1244 © DREES

2. Les statistiques en niveau doivent être interprétées avec précaution, car les formulations des questions et les champs statistiques retenus diffèrent légèrement pour ces trois enquêtes. Des tests de robustesse permettent de confirmer l'augmentation de l'exercice en groupe – en particulier, en retenant un champ comparable à celui de l'enquête de 2022 (médecins actifs au 1^{er} janvier 2018 ayant au moins quatre ans d'ancienneté), 59 % des médecins déclarent exercer en groupe début 2019.

3. Les médecins exerçant dans les Pays de la Loire ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont surreprésentés dans l'échantillon, ce qui permet de donner des résultats valables, toutes choses égales par ailleurs, pour les médecins de ces deux régions.

4. On considère un territoire de vie-santé comme « sous-dense » quand sa population fait partie des 10 % de la population française ayant l'accessibilité au médecin généraliste (mesurée avec l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée, APL) la plus faible.

5. Les analyses réalisées toutes choses égales par ailleurs tiennent compte simultanément de l'âge l'année de l'enquête, du sexe, du volume d'activité habituel, de la densité médicale et de la région d'exercice (Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou autre région) du praticien.

des médecins généralistes en 2019. Parmi eux, la grande majorité se regroupent dans des cabinets composés uniquement de généralistes. Le regroupement avec des médecins d'autres spécialités et/ou des chirurgiens-dentistes est beaucoup plus rare (3 % des médecins généralistes).

L'exercice en groupe pluriprofessionnel (regroupement d'un ou plusieurs généralistes avec d'autres professionnels de santé, et pas seulement des professions médicales) progresse : il concerne 40 % des médecins généralistes en 2022 (schéma 1 et encadré 2). Cela représente près de 60 % des médecins installés en groupe, alors qu'ils étaient moins de la moitié en 2019 (Biais, et al., 2022). Plus d'un quart des médecins généralistes (27 %) travaillent dans un cabinet regroupant seulement des médecins généralistes et professionnels paramédicaux (diététiciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...), tandis que 12 % exercent également avec des médecins d'autres spécialités et/ou des chirurgiens-dentistes.

Selon les territoires, la composition du groupe diffère : parmi les médecins installés en groupe, la pratique pluriprofessionnelle est moins fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur (52 %, contre 62 % dans les Pays de la Loire et 58 % dans le reste du territoire). Par ailleurs, elle l'est davantage dans les zones de sous-densité médicale (71 % des médecins en groupe dans ces territoires exercent dans un groupe pluriprofessionnel), ce qui fait écho aux politiques d'encouragement à l'exercice pluriprofessionnel, principalement ciblées sur ces territoires.

Un médecin généraliste libéral sur six travaille dans une maison de santé pluriprofessionnelle

Le développement de l'exercice pluriprofessionnel est en partie porté par l'augmentation du nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Ces structures regroupent, sur un ou plusieurs

Encadré 2 Exercice en groupe et exercice pluriprofessionnel

L'exercice en groupe est défini ici comme le partage des locaux professionnels entre plusieurs professionnels de santé. Il peut correspondre à des formes plus ou moins poussées de collaboration, allant par exemple jusqu'au partage des dossiers des patients, voire à un partage des honoraires. Pour mesurer l'exercice en groupe, les médecins sont interrogés au titre de leur activité libérale principale, avec des formulations de questions légèrement différentes entre 2019 et 2022 (voir liens vers les questionnaires dans l'encadré « Pour en savoir plus »).

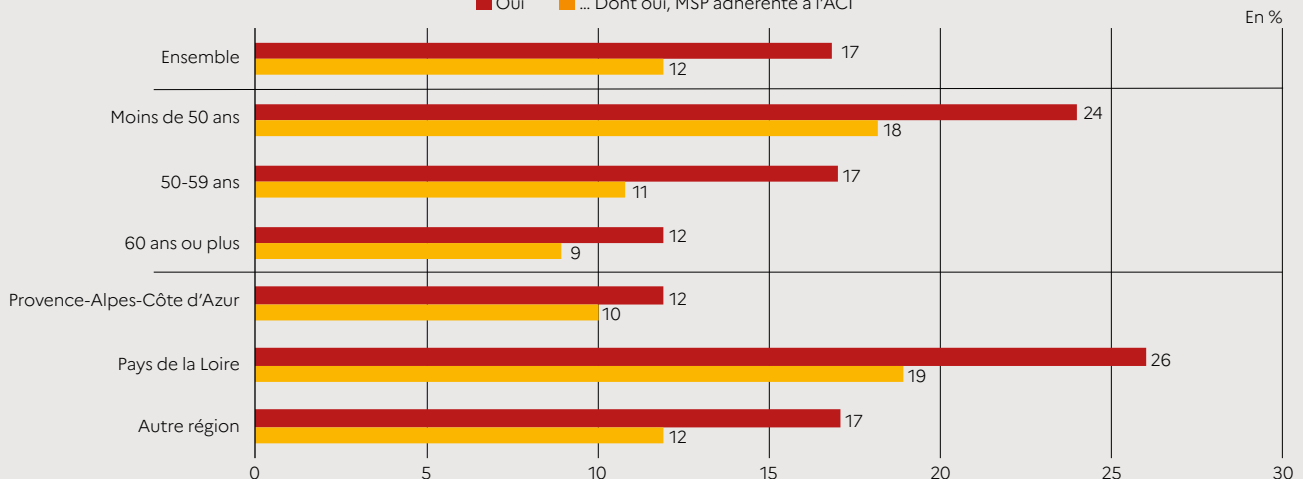
L'exercice pluriprofessionnel est défini comme le regroupement de différentes professions au sein d'un même cabinet (DGOS, 2019). Dans le questionnaire, les médecins généralistes sont interrogés sur le partage des locaux avec d'autres professionnels de santé. On distingue les cas selon que les locaux sont partagés avec des professions médicales au sens du Code de la santé publique (médecins, chirurgiens-dentistes) ou avec des professions paramédicales. Il n'est pas possible d'identifier avec le questionnaire les médecins qui partagent leurs locaux avec des sages-femmes. L'exercice pluriprofessionnel peut ou non être exercé au sein d'une structure d'exercice coordonné, comme les maisons de santé pluriprofessionnelles. L'exercice monoprofessionnel désigne le regroupement d'un médecin généraliste avec des professionnels médicaux uniquement.

sites⁶, des médecins et d'autres professionnels de santé, dans une approche d'exercice coordonné formalisée par un projet de santé commun. Fin 2021, la France compte plus de 2 000 MSP. Les structures signataires de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) peuvent par ailleurs recevoir un financement de l'Assurance maladie, en contrepartie de l'atteinte d'objectifs visant notamment à améliorer l'accessibilité aux soins (amplitude horaire élargie, plages de soins non programmés, systèmes d'information partagés, etc.).

Graphique 2 Exercice dans une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) selon l'âge et la région d'exercice des médecins généralistes

Exercez-vous dans une structure reconnue comme une maison de santé ?

■ Oui ■ ... Dont oui, MSP adhérente à l'ACI



Note > Les médecins sont interrogés sur l'appartenance à une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) reconnue par l'agence régionale de santé, suite au dépôt d'un projet de santé.

Lecture > 24 % des médecins généralistes de moins de 50 ans exercent dans une structure reconnue comme une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), et 18 % exercent dans une MSP adhérente à l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Champ > Médecins généralistes libéraux, installés au 1^{er} janvier 2018 sans mode d'exercice particulier exclusif, France entière, hors Mayotte.

Sources > DREES, Observatoires régionaux de la santé (ORS) et Unions régionales des professions de santé (URPS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Pays de la Loire, quatrième Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale de ville, janvier à avril 2022.

> Études et Résultats n° 1244 © DREES

6. Ainsi, le fait d'exercer en maison de santé pluriprofessionnelle n'implique pas nécessairement le fait de partager des locaux professionnels. Il est donc possible que certains médecins n'exercent pas dans un cabinet pluriprofessionnel du point de vue du partage de locaux professionnels, mais qu'ils fassent partie d'une maison de santé pluriprofessionnelle. Cela concerne 3 % des médecins indiquant exercer seuls, et 9 % des médecins qui travaillent dans un groupe monoprofessionnel.

Début 2022, 12 % des médecins généralistes déclarent exercer dans une maison de santé signataire de l'ACI, soit deux fois plus qu'en 2018⁷ (*graphique 2*). Par ailleurs, 5 % des médecins indiquent exercer dans une MSP non signataire de l'ACI. C'est donc au total un médecin sur six qui travaille dans une maison de santé pluriprofessionnelle, soit un tiers des médecins regroupés au sein d'un cabinet pluriprofessionnel. Les médecins plus jeunes exercent plus souvent dans une MSP, qu'elle soit ou non signataire de l'ACI – 24 % des praticiens de moins de 50 ans, contre 17 % des 50-59 ans et 12 % des 60 ans ou plus. Il existe là aussi d'importantes disparités régionales : dans les Pays de la Loire, 26 % des médecins travaillent dans une MSP, quand ils ne sont que 12 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 17 % sur le reste du territoire. Ces chiffres pourraient être liés à des différences dans les politiques d'accompagnement des professionnels de santé pour la constitution de MSP. Les différences selon l'âge et la région d'exercice sont confirmées par une analyse toutes choses égales par ailleurs (*tableau complémentaire B*).

Parmi les médecins qui n'appartenaient pas à une MSP signataire de l'ACI en 2018⁸, 8 % indiquent en faire partie quatre ans plus tard. C'est

un peu plus souvent le cas pour les femmes (10 %, contre 6 % pour les hommes) et pour les praticiens de moins de 50 ans (11 %, contre 6 % pour les autres).

Parmi les médecins travaillant seuls en 2019, un sur cinq exerce en groupe en 2022

Parmi les médecins qui travaillaient seuls en 2019 et toujours en activité en 2022, 22 % exercent en groupe début 2022 (6 % dans un groupe monoprofessionnel, 16 % dans un groupe pluriprofessionnel). Les médecins plus jeunes et les femmes sont plus nombreux à avoir rejoint un cabinet de groupe sur la période : cela concerne 36 % des moins de 50 ans (contre 25 % des 50-59 ans et 18 % des 60 ans ou plus) et 36 % des femmes (contre 17 % de leurs confrères). Pour les médecins qui travaillaient dans un groupe monoprofessionnel en 2019, 27 % exercent début 2022 avec d'autres professionnels de santé. Les évolutions vers l'exercice individuel au cours de la carrière professionnelle sont plus rares : 5 % des médecins généralistes installés dans un cabinet de groupe en 2019 déclarent exercer seuls en 2022. ●

7. L'appartenance à une MSP signataire de l'ACI en 2018 correspond à la donnée administrative de l'Assurance maladie, il ne s'agit pas d'une information déclarative comme l'information collectée en 2022.

8. Soit parce qu'ils faisaient partie d'une MSP non signataire de l'ACI, soit parce qu'ils ne faisaient pas partie d'une MSP.

Mots clés : Médecin généraliste Conditions de travail Organisation des soins Conditions d'exercice Exercice en groupe

Données associées à l'étude : <https://fr.ftopendatasoft.com/sgsocialgouv/er/ER1244.xlsx>

Codes sources : https://gitlab.com/DREES_code/public/etudes/er1244

Pour en savoir plus

- > L'ensemble de la documentation relative au Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale est disponible sur le site internet de la DREES.
- > Les questionnaires de l'enquête sont disponibles sur le site internet de la DREES.
- > **Biais, M., Cassou, M., Franc, C.** (2022, mai). Des conditions de travail plus satisfaisantes pour les médecins généralistes exerçant en groupe. DREES, *Études et Résultats*, 1229.
- > **Chaput, H., et al.** (2019, mai). Plus de 80 % des médecins généralistes libéraux de moins de 50 ans exercent en groupe. DREES, *Études et Résultats*, 1114.
- > **Direction générale de l'offre de soins (DGOS)**, ministère des Solidarités et de la Santé (2019, mars). *Guide relatif aux centres de santé*.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Laureen Guhur
Composition et mise en pages : NDBD
Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr